

Compte rendu de la séance du vendredi 23 mai 2014

Présents : VEYSSIERE Michel, BONNET Marie-Anne, GRANIER Lucien, PAPAIX Martine, ROGALLE Bernadette, PAPAIX Yvan, SOUQUET Pierre, GALIN Marcel, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Représentés: MAURETTE Jean-François par VEYSSIERE Michel.

Secrétaire de séance : BOYER Patrick.

Ordre du jour:

- 1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.
- 2/ Règlement d'utilisation de "l'Ecole".
- 3/ Désignation d'un comité de pilotage de projets et de son responsable.
- 4/ Désignation de la commission communale des impôts directs.
- 5/ Acquisition/Echange foncier, emplacement réservé.
- 6/ Hydroélectricité: informations
- 7/ Questions diverses.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Règlement d'utilisation de "l'Ecole".

Monsieur Alain DE LA CRUZ RUEDA partage avec les membres du Conseil Municipal le projet de la convention de location de la salle de l'Ecole.

Il est décidé de partager l'espace en deux et d'isoler les deux zones (anciennes classes et extension). Dans le cadre des travaux de finition de l'extension, il sera installé les équipements (portes, grilles, rideaux) pour isoler ces deux zones.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide de limiter la location à la zone correspondant à l'extension et se garde l'arbitrage de la location des salles de classe en fonction des activités en cours dans la commune (projections de films, expositions, ...).

La tarification prévoit une différenciation en fonction du statut du demandeur (particuliers, associations, entreprises) et de sa provenance (Aulus-Les-Bains, membres de la communauté de communes, extérieurs). Cette tarification reste à finaliser.

En ce qui concerne le fonctionnement de la réservation et des états des lieux (entrée/sortie), plusieurs scénarios sont à l'étude.

Ce projet recueille un avis favorable de l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il est maintenant nécessaire de le finaliser en fixant les derniers détails.

3/ 2014 036 Désignation d'un comité de pilotage de projets et de son responsable.

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal que le 27 Mai 2014 se tiendra une réunion avec l'équipe de l'Administration pour présenter le Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) et les conditions d'adoption. A l'issue de cette réunion, nous aurons connaissance du programme d'information publique (réunion publique ou enquête publique).

Devant la nécessité d'établir un plan de sauvegarde (dans un délai de deux ans) et terminer le plan "incendie", il est judicieux d'envisager la nomination d'un pilote de projet.

Propose la création d'un comité de pilotage.

Deux autres procédures qui sont l'établissement d'un terrain de sports et l'établissement d'un terrain d'atterrissage pour les parapentes sont des sujets qui pourraient être confiés à ce même comité.

Souligne que ce comité a un rôle de conseil et de force de propositions, étant entendu que les décisions seront prises par le Conseil Municipal.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de:

- **Adopte** la proposition de création d'un comité de pilotage.
- **Désigne** comme membres de ce comité, Monsieur Pierre SOUQUET, Conseiller Municipal et Monsieur Yves DANCET comme pilote du projet.

4/ 2014 035 Désignation membres de la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal:

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.), chargée de proposer à l'Administration Fiscale la valeur cadastrale des biens soumis aux taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, après en avoir délibéré, Etablit la liste des contribuables à transmettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour désignation des Commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs, comme suit:

TITULAIRES:

Mme GUEIB Françoise	Mme ROGALLE Bernadette
M. GALIN Marcel	M. AMIEL François
M. MAURETTE Jean-François	M. PAPAIX Yvan
Mme SOUQUE née ANE Marie-Thérèse	Mme DUTHILLEUL née BEAUCHAUD Carole
Mme MARTIN Hélène	Mme AMIEL Annie
Mme QUARANTA Anne-Marie	Mme BOLLA Françoise

SUPPLEANTS:

M. GALIN Pierre « Pey »	M. DHOMBRES René
M. ESCUDE Robert	Mme AMIEL née BARBEILLON Ginette
M. BANQUET Didier	Mme SOUQUET née REVEL Suzanne
Mme SOUQUET née DA COSTA Stéphanie	M. BACQUE Pierre
Mme PENATO Dominique	Mme DUPONT née BONNET Marie-Anne
M. GALIN Jean-Pierre « Fraré »	M. GALIN Pierre « Roland »

5/ 2014 037 Acquisition/Echange foncier, emplacement réservé.

Monsieur le Maire,

Rappelle qu'il existe à ce jour dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) un emplacement réservé (numéro 25) pour répondre à un besoin d'utilité publique. Il correspond a deux parcelles situées au Gédre, propriété des familles Gramont et Duquenne/Biros.

Ces parcelles ont été ciblées pour le passage de l'assainissement pour desservir les bâtiments situés en dessus.

En ce qui concerne la parcelle appartenant à la famille Gramont (36m²), elle appartient à cinq héritiers dont un est décédé.

Demande à être mandaté pour procéder à un arrangement avec les propriétaires cités ci-dessus afin de pouvoir implanter le réseau d'assainissement. Un accord est en cours de discussion avec la famille Gramont.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de:

- **Mandate** Monsieur Le Maire pour procéder à un arrangement avec les familles Gramont et Duquenne/Biros.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaire et de signer tous les documents qui s'y rapporte.

6/ Hydroélectricité : informations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 13 Mai 2014 a lieu l'audience en appel contre la restitution des biens contenant l'usine hydro-électrique à la commune

Le délibéré de ce jugement est attendu le 30 Juin 2014.

7/ Questions diverses.

1/ 2014 034 Demande de subvention FDAL 2014.

Monsieur le Maire :

Propose de déposer au titre du FDAL 2014 les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général suite à l'inscription dans le budget de la commune de 2014 de l'opération suivante :

Plan de réfection de la maison des associations, locaux ancienne poste.

Les travaux consistent à remplacer les fenêtres vétustes et mal isolées ainsi que d'assurer l'isolation de plafonds.

Présente le plan de financement suivant :

Travaux	Montants HT	Montant TTC	Taux	Financement	Organisme
Travaux prévus	13 636.00	15 000.00	40%	5 454.00	FDAL 2014
			60%	9 546.00	Autofct communal + FCTVA
Total	13 636.00	15 000.00	100%	15 000.00	

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'adopter** la proposition.
- **D'accorder** le mandat à Monsieur le maire pour déposer les dossiers de subvention.

2/ Travaux au Gédre.

Il a été constaté que les entreprises intervenant pour le compte de particuliers au Gédre ne respectent pas les espace publics (dépôt de gravats sur l'espace public, salissure importante des enrobés, grilles et bouches du réseau pluvial en partie colmatées, ...). Il est expressément demandé aux propriétaires et aux entreprises de remédier à ces désordres.

3/ Centre équestre.

Une nouvelle caravane a été installée par la gérante sur la partie communale sans autorisation. Il sera demandé à ce que les caravanes soient évacuées.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien
DE LA CRUZ RUEDA Alain	ROGALLE Bernadette
BONNET Marie-Anne	BOYER Patrick
PAPAIX Yvan	MAURETTE Jean-François Procuration à Michel VEYSSIERE
SOUQUET Pierre	

Compte-rendu affiché le 19 juin 2014 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.